

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-021-14031/23/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association "Maison de l'Emploi" de Marseille pour 2023 - Approbation d'une convention - MGDIS n°2922 54279

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés notamment par son Agenda de la Mobilité et son Plan de Mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser les démarches visant à faciliter toutes les formes de mobilité permettant l'accès à l'emploi, par la mise en place d'un soutien financier. Ce soutien, participe au développement et à la promotion des mobilités durables concourant à l'insertion et l'accès à l'emploi, également regroupés sous le terme de Mobilité Sociale ou Inclusive.

L'association La Maison de l'Emploi de Marseille (MDEM) créée en 2006, a pour objectif l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle. Dans le cadre de ses objectifs, elle porte depuis 2010 un ensemble d'actions tournées vers la mobilité durable, visant à promouvoir les mobilités à destination d'un public en recherche d'emploi ou d'insertion professionnelle, en se rapprochant des employeurs potentiels notamment par des démarches spécifiques à des filières ouvertes aux actions d'insertion de la MDEM.

L'association assure la promotion, l'accompagnement et l'incitation à l'usage de toutes les mobilités adaptées à son public, en pratiquant également un travail de cohésion entre différents acteurs et leurs services en matière de mobilité inclusive.

L'année 2022 a marqué un renouveau, tant du point de vue des moyens humains que des développements. Une nouvelle chargée de mission suivie début 2022 de deux nouveaux conseillers mobilité ont fait un état des lieux de l'existant, pour impulser de nouveaux chantiers (communication, webinaires de présentation de la Centrale, nouveaux formats des Villages de la mobilité, amélioration de l'intranet, etc.).

2022 :

Durant la semaine européenne de la mobilité entre le 16 au 22 septembre 2022, la MDEM, associée à ses partenaires mobilité, a organisé deux Villages de la Mobilité sur les deux périmètres géographiques des territoires des conseillers mobilité : 3^{ème} et 15^{ème} arrondissements de Marseille :

- le 1^{er} au sein de l'Ecole de la 2^{ème} chance (15^{ème}) avec 200 visiteurs et 13 stands ;
- le 2^{ème} au plateau sportif de Saint Mauront avec plus de 250 visiteurs et 15 stands.

La MDE a promu toute l'offre de mobilité du territoire : les transports en commun et modes actifs.

La centrale de mobilité a permis d'accueillir et orienter 530 personnes et réaliser 319 diagnostics mobilité.

L'accompagnement à la mobilité par les conseillères détachées dans les QPV de La Castellane/La Bricarde et Saint Mauront/Parc Bellevue a permis d'accueillir et orienter 687 personnes, réaliser 341 diagnostics mobilité et d'aborder les 3 axes dans le parcours d'autonomie des bénéficiaires, que sont : l'insertion sociale, l'accès ou le maintien en emploi ou formation et l'accès aux droits.

Par ailleurs un « Meet-up » mobilité a permis de réunir 200 professionnels dans une action événementielle autour de la mobilité inclusive et de la levée des freins mobilité pour le retour à l'emploi et l'insertion au sein de l'Hôtel de Région.

En 2023, l'association s'engage à réaliser dans le cadre de son objet, un programme d'actions autour de trois axes principaux :

La poursuite de l'accompagnement à la mobilité des publics en QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville) des territoires de la Bricarde/la Castellane (15/16e arrondissements) et de Saint Mauront/ parc Bellevue (3e arrondissement). Les conseillers mobilité reçoivent et accompagnent les publics des territoires QPV lors de permanences sur place et en lien avec les partenaires locaux comme les centres sociaux ou Pôle emploi. Ils développent et accompagnent à travers des aides pédagogiques (ateliers) ou matérielles (achats titres transport) les habitants. Ils assurent les missions suivantes : coaching mobilité, ateliers mobilité, interventions et animations (événements, forums...). Ils produisent des outils et supports didactiques, recensent et diffusent l'offre de service métropolitaine et contribuent au développement du droit commun.

Les objectifs quantitatifs prévisionnels pour les conseillers sont fixés comme suit :

- 300 bénéficiaires accompagnés
- 140 participants au diagnostics mobilité
- 140 participants ateliers mobilité
- 90 bénéficiaires des aides aux transports en commun
- 100 heures de conduite financées (évaluation, heures de conduite)

La poursuite du déploiement de la Centrale de mobilité : accompagnement et aide à la mobilité des demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA via les prescripteurs (le CD13, Pôle emploi, Mission locale, PLIE), accompagnement et formation des intermédiaires de l'emploi (conseillers DAIE, Pôle emploi, Mission locale...) et aides matérielles aux publics en urgence de déplacement en démarrage contrat de travail ou en formation.

Les objectifs prévisionnels pour la centrale mobilité sont fixés comme suit :

- 300 bénéficiaires dont 150 BRSA (environ 40 ateliers par an)
- 150 prescripteurs à l'emploi (environ 20 ateliers par an)

Des actions liées au management de la mobilité : en fonction de l'actualité nationale et locale, la MDEM proposera des actions événementielles, comme par exemple le village de la mobilité durant la semaine européenne de la mobilité (pour informer le grand public de l'offre existante pour tous les opérateurs), le Meet Up mobilité, la participation aux événements économiques avec l'UPE 13 ou la CPME 13 (membres de notre gouvernance) afin de contribuer à l'information et à la sensibilisation des entreprises aux solutions liées à la mobilité inclusive, facilitatrices d'insertion et emploi.

2023 :

L'association se fixe pour objectif de réunir un minimum de 250 personnes autour de chacun de ces événements. Le déploiement de ce programme d'actions qui s'appuie sur la mise à disposition de trois emplois à plein temps, a fait l'objet d'une demande de subvention par l'association pour l'année 2023, d'un montant de 90 000 euros.

Compte tenu de la politique d'actions en matière de mobilité qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ces domaines. »

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS n°00002922.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association La Maison de l'Emploi de Marseille une subvention d'un montant de 70 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants ;
- Les actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur de la mobilité inclusive et de l'insertion par l'emploi sur son territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association La Maison de l'Emploi de Marseille d'un montant de 70 000 euros au titre de l'exercice 2023 pour ses actions d'accompagnement à la mobilité inclusive sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée avec l'association La Maison de l'Emploi de Marseille.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transport 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

Métropole Aix-Marseille-Provence

N° MOB-021-14031/23/BM

Signé le 29 juin 2023
Reçu au Contrôle de légalité le 30 juin 2023